

## BRI de la DCPJ

# Groupes d'intervention !



*M. Jean-Michel  
COLOMBANI  
Sous-directeur des  
Ressources et de l'évaluation*

*Philippe CAPON  
Secrétaire Général  
UNSA Police*

*Mme Mireille  
BALLETRAZZI  
Directrice Centrale de  
la Police Judiciaire*

*Thierry CLAIR  
Secrétaire National  
UNSA Police*

*Délégué Zonal  
FSPN-SI*

Reçu ce jour par Mme BALLETRAZZI, Directrice Centrale de la Police Judiciaire et M. Jean-Michel COLOMBANI, Sous-Directeur des Ressources et de l'évaluation, l'UNSA Police, en présence de Michel DEGOUL, référent BRI, a évoqué l'inadéquation du schéma national d'intervention pour les BRI de la DCPJ.

### Pour les 380 policiers affectés en BRI, un champ d'intervention à 2 niveaux :

- Missions de **filatures**, de **surveillance**, d'**interpellations dynamiques sur des enquêtes judiciaires**
- **Mais aussi des missions d'intervention en appui du RAID** (voire même davantage) qui vont au-delà des préconisations du schéma national d'intervention (SNI)

### L'UNSA Police demande :

- **Des entrainements réguliers liés à ce second « métier »**,
- **Une mise à niveau des matériels d'intervention**,
- **Une indemnité qui prend en compte cette double contrainte.**

**Même contrainte, même prime.**

**L'UNSA Police demande une indemnité identique  
à celle de la FIPN.**

L'audience en détails dans le  
Carnet de Notes «Audience DCPJ»